Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_03-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 16 juin 2026

Le mardi seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le jeudi onze juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN
Christophe GILLET donne pouvoir à Etienne RIVAL

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chloé SERRIERE a été désignée secrétaire de séance.

3 - INSTITUTIONS : Désignation de membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Ploërmel Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV,

La commission locale d'évaluation des charges transférées est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique. Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Le conseil communautaire détermine sa composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_03-DE

Par délibération n°CC-075/2026 du 29 avril 2026, le conseil de Ploërmel Communauté a approuvé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi que sa composition.

Chaque commune est représentée au sein de la commission par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à l'exception de la commune de Ploërmel par 2 membres titulaires et 1 membre suppléant, soit 31 membres titulaires et 30 membres suppléants.

Chaque conseil municipal procède à la désignation de ses membres. Il est précisé que les membres désignés par les communes ne sont pas nécessairement conseillers communautaires.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de la commune de Saint-Servant au sein de la CLECT ;

Considérant la candidature présentée par M. Gilles OLIVIER pour la qualité de membre titulaire et la candidature présentée par M. Laurent ROUSSEAU pour la qualité de membre suppléant ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE M. Gilles OLIVIER comme membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Ploërmel Communauté.

VOTE : Majorité
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

DESIGNE M. Laurent ROUSSEAU comme membre suppléant.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chloé SERRIERE
	MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN)